Réf. AD/AT 190 T 33/36 - P 3354-06-00

31 EHC78

IVECO

11 janvier 2007

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : KA1V

TYPES : KA1V3341D - KA1V3641D

0. GENERALITES

0.1 Constructeur :	IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM
0.1.1 Représentant accrédité en France :	IVECO FRANCE 6, rue Nicolas Copernic 78190 TRAPPES
0.2 Constructeur de la Xe étape :	sans objet
0.3 Marque :	IVECO
0.4 Désignation commerciale :	AD/AT 190 T 33/36
0.5 Catégorie internationale :	N3G
0.6 Genre :	Châssis - cabine pour CAMION - VASP

0.7 Type :

Type	Variantes	Versions(empattements)
KA1V	3341D 3641D	38 - 42 - 45 - 48 - 51

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variantes	Versions
K = type commercial cabine A = porteur (4x2) 1V = tranche de poids (PTC)	33 = 243 kW 36 = 265 kW 4 = Euro 4 1 = Suspension D = Evolution	(Empattements) 38 = 3800 42 = 4200 45 = 4500 48 = 4800 51 = 5100

0.8 Puissance administratives 21 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :	2 essieux roues simples (essieu 1) roues jumelées (essieu 2)
1.1.1 Emplacement des roues motrices :	à l'arrière (essieu 2). en option : système de régulation anti-patinage (ASR).
1.1.2 Emplacement des roues directrices :	à l'avant (essieu 1).

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques (indice mini)	
	Essieu 1	Essieu 2
Option A - 8500 Kg / 13000 Kg	385/65R22.5 (158/-)	13R22.5 (-/149)
		315/80R22.5 (-/149)
Option B - 8000 Kg / 13000 Kg	385/65R22.5 (156/-)	13R22.5 (-/149)
	13R22.5 (156/-)	315/80R22.5 (-/149)
	315/80R22.5 (156/-)	
Option C - 7500 Kg / 13000 Kg	385/65R22.5 (154/-)	13R22.5 (-/149)
	13R22.5 (154/-)	315/80R22.5 (-/149)
	315/80R22.5 (154/-)	

(L'indice de vitesse minimale est G).
Le mixage des pneumatiques AV et AR est autorisé dans la limite d'une différence de rayons inférieur ou égale à 6 %.

1.3 Constitution du châssis ou de la coque :	cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur :	à l'avant longitudinal
1.5 Emplacement de la cabine de conduite :	avancée

2. MASSES ET DIMENSIONS (mm & Kg)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

19000 19000 19000

2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :

2.2.2 Avec système de freinage de remorque :

38000 40000 44000*

* Uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT et circule avec une remorque attelée, genre REM ou RETC carrosserie PTE CONT.

2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route :
- supérieur à 44000 et jusqu'à 60000 : cylindres renforcés.
- supérieur à 60000 et jusqu'à 70000 : cylindres renforcés.*

(*) Le dispositif de freinage de la remorque devra dans ce cas être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongé d'air dans le ou les réservoir(s) d'air de la remorque pour un PTRA supérieur à 60000 Kg.

2.3.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : N.C.
2.3.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 20000
2.5 Charges maximales admissibles :

Option A

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 8500
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 13000

Option B

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 8000
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 13000

Option C

2.5. 1 Sur l'essieu 1 : 7500
2.5. 2 Sur l'essieu 2 : 13000

2.6 Voie avant (essieu 1) : 2040
2.7 Voie arrière (essieu 2) : 1827

2.8 Empattements :	3800	4200	4500	4800	5100

Véhicules livrés en châssis cabine

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

Rappel des empattements	3800	4200	4500	4800	5100
Suspension Méca AV et AR					
			Active Day		
2.9.0 Total :	6460	6510	6590	6650	6870
2.9.1 Sur essieu 1 :	4425	4450	4460	4440	4660
2.9.2 Sur essieu 2 :	2035	2060	2130	2210	2210
			Active Time Low Roof		
2.9.0 Total :		6620	6700	6760	6780
2.9.1 Sur essieu 1 :		4545	4555	4535	4555
2.9.2 Sur essieu 2 :		2075	2145	2225	2225
2.10 Porte-à-faux avant :			1440		
2.11 Porte-à-faux arrière :	1195	1195	1780	2365	2365
2.12 Longueur hors - tout :	6435	6835	7720	8605	8905
2.13 Largeur hors - tout :			2550		

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche,
valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :

Rappel des empattements	3800	4200	4500	4800	5100
2.9.0 Total :			6600		
2.9.1 Sur essieu 1 :			4400		
2.9.2 Sur essieu 2 :			2200		
2.10 Porte-à-faux avant :			1440		
2.11 Porte-à-faux arrière :					
2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires :			1195		
2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	2540	2820	3030	3240	3450
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	2660	2940	3150	3360	3570
2.12 Longueur hors - tout :	7900	8580	9090	9600	10110
2.13 Largeur hors - tout :			2550		

2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :
- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison), pour les véhicules porteurs;
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.

Rappel des empattements	3800	4200	4500	4800	5100
Suspension Méca AV et AR					
Option A					
			Active Day		
2.14.1 Distance mini :	430	460	500	540	490
2.14.2 Distance maxi :	1180	1300	1400	1510	1540
			Active Time Low Roof		
2.14.1 Distance mini :		440	460	500	530
2.14.2 Distance maxi :		1280	1380	1490	1580
Option B					
			Active Day		
2.14.1 Distance mini :	430	460	500	540	490
2.14.2 Distance maxi :	1030	1130	1220	1320	1330
			Active Time Low Roof		
2.14.1 Distance mini :		440	460	500	530
2.14.2 Distance maxi :		1110	1200	1290	1360
Option C					
			Active Day		
2.14.1 Distance mini :	430	460	500	540	490
2.14.2 Distance maxi :	870	960	1030	1120	1120
			Active Time Low Roof		
2.14.1 Distance mini :		440	460	500	530
2.14.2 Distance maxi :		940	1010	1090	1150

2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :

Active Day	445
Active Time Low Roof	900

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 500 Kg.
B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 400 Kg.

3. MOTEUR

Variantes :	33	36
3.1 Dénomination de type :		
3.1.1 Marque :	IVECO	
3.1.2 Marquage Moteur :	F2BE3681B*F F2BE3681B*P F2BE3681B*G F2BE3681B*M	F2BE3681A*F F2BE3681A*P F2BE3681A*G F2BE3681A*M
3.2 Description générale :		
3.2.1 Genre :	moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin	
3.2.2 Principe de fonctionnement :	Diesel 4 temps	
3.2.3 Suralimentation :	oui, par turbo - compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air	
3.2.4 dispositif anti – pollution :	Système de réduction catalytique avec réservoirs d'additif à base d'urée	
3.3 Nombre et disposition des cylindres :	6 en ligne	
3.4 Cylindrée (cm3) :	7790	
3.5 rapport volumétrique de compression :	16.0 ± 0.8/1	
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	243	265
3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) :	2400	
3.8 Couple maximal (m daN) :	140	150
3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) :	1080	1125
3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) :	3120	
3.11 Carburant utilisé :	Gasoil	

3.12 Réservoir de carburant :

	3.12.1. Emplacement	3.12.2. Capacité (litre)	3.12.3. Matériaux (*)			Empattements
			Ac	Al	P	
Série	Droit	270		X		3800 - 5100
Option	Droit	300	X			
	Droit	300		X		
	Droit + Gauche	200 + 300	X			

(*)AC = Acier – AL = Alu – P = Plastique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation de moteur :	par injecteurs pompe à injection direct gérés électroniquement
3.14 Type de filtre à air :	à sec
3.15 Allumage :	par compression